



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 03761

Numéro SIREN : 419 719 612

Nom ou dénomination : 17 JUIN MEDIA

Ce dépôt a été enregistré le 12/01/2017 sous le numéro de dépôt 2188

TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE NANTERRE

GREFFE

Nanterre, le 5 décembre 2016

SASU 17 JUIN MEDIA  
A l'attention de SAS 17 JUIN DEVELOPPEMENT ET  
PARTICIPATIONS  
205 Rue Jean-Jacques Rousseau  
92130 ISSY LES MOULINEAUX

L. R. A. R

Nos réf : RG n° 2016012616 / 17 JUIN MEDIA (RCS NANTERRE 419719612)

Courriel: [gtcnanterre-comptes@grefnet.tm.fr](mailto:gtcnanterre-comptes@grefnet.tm.fr)

**NOTIFICATION D'UNE ORDONNANCE PORTANT INJONCTION DE DEPOSER LES COMPTES ANNUELS**

Madame, Monsieur,

En application des articles L. 232-24, L.611-2 II, R.611-13 à R.611-16 du code de commerce, j'ai l'honneur de vous notifier une ordonnance rendue par le juge chargé de la surveillance du registre du commerce et des sociétés vous enjoignant de déposer au greffe les comptes annuels de la société dont vous êtes le représentant légal.

*Vous disposez d'un délai d'un mois à compter de la réception de cette notification pour régulariser votre situation. A défaut de régularisation, vous devez vous présenter à l'audience publique le 10 Mars 2017 à 9h30 au Tribunal de commerce de Nanterre, Rez-de-chaussée Salle F au 4 rue Pablo Neruda 92000 Nanterre, si vous souhaitez être entendu par le juge.*

**COMMENT REGULARISER?** Afin de permettre une prise en compte immédiate de vos dépôts par nos services nous préconisons une régularisation par **voie électronique** sur le site [www.infogreffe.fr](http://www.infogreffe.fr) OU par voie postale (Ne pas plier, pas d'agrafe ni d'adhésif - Greffe du tribunal de commerce de Nanterre Service injonction de dépôt des comptes 4 rue Pablo Neruda 92000 Nanterre).

Si la situation est régularisée dans le délai imparti et que vous avez reçu vos récépissés de dépôts, l'affaire sera aussitôt retirée du rôle par le greffe et vous n'aurez pas à vous présenter à l'audience publique.

**QUELS SONT LES DOCUMENTS ET FRAIS A JOINDRE A VOS DEPOTS EN VUE DE LA REGULARISATION:** Se référer aux documents énumérés au verso de la présente. Vous retrouverez de plus amples informations sur le site [www.infogreffe.fr](http://www.infogreffe.fr) (rubrique Formalités/Guide des formalités/Registre du commerce/Actes, comptes annuels).

- Exercice 2015 : règlement de 45,42€
- Exercice 2014 : règlement de 47,84€
- Ordonnance portant injonction de déposer les comptes annuels : règlement de 23,51€  
(NB : Si chèque il doit être libellé à l'ordre du GTC NANTERRE)

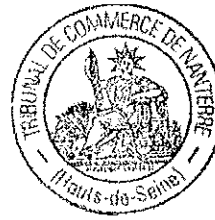
**DECLARATION DE CONFIDENTIALITE:** Le **formulaire de déclaration de confidentialité**, à compléter s'il y a lieu pour chaque exercice et qui diffère selon que vous relevez du régime de la micro-entreprise ou de la petite entreprise, est disponible sur le site [www.infogreffe.fr](http://www.infogreffe.fr).

- Si vous relevez du **régime de la micro-entreprise** vous avez la faculté de demander à ce que les **comptes annuels déposés** et clos à compter du 31 décembre 2013 ne soient pas rendus publics à condition que vous ne dépassiez pas les seuils pour deux des trois critères suivants : Le total bilan est fixé à 350 000 euros, le montant net du chiffre d'affaires est fixé à 700 000 euros et/ou le nombre moyen de salariés employés au cours de l'année est fixé à 10.

- Si vous relevez du **régime de la petite entreprise** vous avez la faculté de demander, sauf exceptions, à ce que le **compte de résultat déposé** ne soit pas rendu public pour les exercices clos à compter du 31 décembre 2015 à condition que vous ne dépassiez pas les seuils pour deux des trois critères suivants : Le total bilan est fixé à 4 000 000 euros, le montant net du chiffre d'affaires est fixé à 8 000 000 euros et/ou le nombre moyen de salariés employés au cours de l'année est fixé à 50.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le greffier,



*Vous êtes tenu soit de vous présenter personnellement à cette audience, seul ou assisté d'un avocat ou de toute personne de votre choix, soit de vous y faire représenter par un avocat ou par une personne de votre choix munie d'un pouvoir écrit et établi spécialement pour cette instance. Il sera statué même en votre absence.*

**RAPPEL des dispositions du code de commerce :**

**Art. L. 611-2 II al.2 :** *Si cette injonction n'est pas suivie d'effet dans un délai fixé par décret en Conseil d'Etat, le président du tribunal peut également faire application à leur égard des dispositions du deuxième alinéa du I.\**

*(\*A l'issue de cet entretien ou si les dirigeants ne se sont pas rendus à sa convocation, le président du tribunal peut, nonobstant toute disposition législative ou réglementaire contraire, obtenir communication, par les commissaires aux comptes, les membres et représentants du personnel, les administrations publiques, les organismes de sécurité et de prévoyance sociales ainsi que les services chargés de la centralisation des risques bancaires et des incidents de paiement, des renseignements de nature à lui donner une exacte information sur la situation économique et financière du débiteur.)*

**Art. R. 611-15 :** *Lorsque l'injonction de faire a été exécutée dans les délais impartis, l'affaire est retirée du rôle par le président du tribunal. Dans le cas contraire, le greffier constate le non-dépôt des comptes par procès-verbal.*

**Art. R. 611-16 al.1 :** *En cas d'inexécution de l'injonction de faire qu'il a délivrée, le président du tribunal statue sur la liquidation de l'astreinte.*

**DÉPÔT DES COMPTES SOCIAUX :** L'ensemble des documents suivants est à produire en un exemplaire certifié conforme par le représentant légal :

- le bilan (actif, passif),
- le compte de résultat,
- les annexes,
- le rapport de gestion (**uniquement pour les sociétés cotées**)\*,
- le procès-verbal de l'assemblée contenant la proposition d'affectation et la résolution votée de l'affectation du résultat\*\*,
- le cas échéant, le rapport du commissaire aux comptes.

En outre, pour les sociétés anonymes à directoire et les sociétés en commandite par actions, produire le rapport du conseil de surveillance.

Les sociétés étrangères produisent uniquement un exemplaire des documents comptables qu'elles ont établis, faits contrôler et publiés dans l'Etat où leur siège est situé.

**DÉPÔT DES COMPTES CONSOLIDÉS :** Les sociétés tenues d'établir des comptes consolidés doivent obligatoirement déposer au greffe en un exemplaire certifié conforme par le représentant légal :

- les comptes consolidés,
- le rapport sur la gestion du groupe\*,
- le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés,
- le cas échéant, le rapport du conseil de surveillance.

*\*Les sociétés anonymes doivent joindre au rapport de gestion ou au rapport sur la gestion du groupe : le rapport du président du conseil d'administration ou du président du conseil de surveillance, selon le cas, sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et les procédures de contrôle interne mises en place par la société.*

*\*\* Lorsque l'associé (ou actionnaire) unique est lui-même le dirigeant de la société, le dépôt de l'inventaire et des comptes annuels, dûment signés, vaut approbation des comptes. Autrement dit, dans l'hypothèse du dépôt de l'inventaire, l'associé (ou actionnaire) unique n'a pas à déposer le procès-verbal d'assemblée contenant la proposition d'affectation et la résolution votée de l'affectation du résultat.*

**TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE NANTERRE**



N°RG : 2016O12616 - 17 JUIN MEDIA (RCS NANTERRE 419719612)

**ORDONNANCE  
INJONCTION DE DEPOSER LES COMPTES ANNUELS**

Nous, René CHOUILLOU, juge chargé de la surveillance du registre du commerce et des sociétés suivant ordonnance de délégation du président du tribunal de commerce de Nanterre, assisté du greffier,

Vu les articles L.232-21 à L.232-25 du code de commerce,  
Vu les articles R.123-111, R.123-111-1, R. 123-112 et R.123-77 du code de commerce,  
Vu les articles L.123-12, L.123-16 et L.123-16-1 du code de commerce,

Constatons que la société 17 JUIN MEDIA (RCS NANTERRE 419719612), ayant son siège social 205 Rue Jean-Jacques Rousseau 92130 ISSY LES MOULINEAUX n'a pas déposé dans les délais légaux ses comptes annuels au titre des deux derniers exercices clôturés,

Vu les articles L.611-2 II, R.611-13 à R.611-16 du code de commerce,

Enjoignons à SAS 17 JUIN DEVELOPPEMENT ET PARTICIPATIONS, représentant légal de la société 17 JUIN MEDIA de procéder au dépôt des documents comptables prévus, selon sa forme juridique, aux articles L.232-21, L.232-24 ou L.232-25 du code de commerce, dans le délai d'un mois à compter de la notification de la présente ordonnance,

Disons que, faute pour le représentant légal de la société 17 JUIN MEDIA d'avoir régularisé la situation dans ce délai, une astreinte de **100 € par jour de retard** courra à l'encontre de SAS 17 JUIN DEVELOPPEMENT ET PARTICIPATIONS, représentant légal de la société,

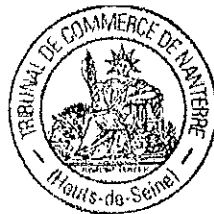
Disons que l'affaire sera examinée à l'audience du juge délégué à la surveillance du registre du commerce et des sociétés le **10 Mars 2017 à 9h30** (Tribunal de commerce, rez-de-Chaussée Salle F au 4 rue Pablo Neruda 92000 Nanterre) pour statuer sur la liquidation de l'astreinte, à moins que les comptes ne soient déposés dans le délai imparti, auquel cas l'affaire sera radiée du rôle,

Disons que la présente ordonnance, non susceptible de recours, sera déposée au greffe de ce tribunal et notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception par les soins du greffier,

Condamnons SAS 17 JUIN DEVELOPPEMENT ET PARTICIPATIONS représentant légal de la société à supporter les frais de la présente et des notifications ou convocations faites par le greffe, arrêtés à la somme de 23,51 €.

Fait à Nanterre, le 26 Novembre 2016  
Le greffier, Jacques DOUCEDE

Le juge, René CHOUILLOU



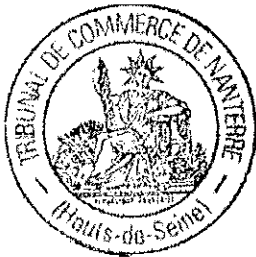
TARIF : 119 Ordonnance 7,41 € / 167 Notification 7,41 € / Frais LRAR 4,77 €  
Total HT 19,59 € / TVA 3,92 € / Total TTC 23,51 €

# EXPÉDITION

---

Pour expédition certifiée conforme à la minute de la présente  
décision

Le Greffier



N° de rôle	2016O12616
Nom du dossier	SASU 17 JUIN MEDIA
Délivrée le	05/12/2016

Deuxième et dernière page.



## 17 JUIN MEDIA

**SASU au capital de 183 825 Euros**

**Siège social : 205 rue Jean Jacques Rousseau**

**92 130 ISSY LES MOULINEAUX**

**RCS NANTERRE 419 719 612**  
-----

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 30 juin 2015**

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2015 sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la société **17 JUIN MEDIA** tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations ;
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président et il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.



## 1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans l'annexe concernant :

**I - 4°) Informations complémentaires** - « A compter de l'exercice clos le 30 juin 2015, les subventions du CNC sont comptabilisées en produits à la date du PAD de la chaîne, au lieu de la date d'autorisation définitive du CNC. L'incidence sur les comptes est la suivante :

Ancienne méthode de comptabilisation : 515 000 Euros

Nouvelle méthode de comptabilisation : 984 679 Euros

Soit un impact positif hors impôt sur les sociétés de 469 679 Euros sur les comptes arrêtés au 30 juin 2015. »

## 2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9, du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

A compter de l'exercice clos le 30 juin 2015, les subventions du CNC sont comptabilisées en produits à la date du PAD de la chaîne, au lieu de la date d'autorisation définitive du CNC. Ce changement d'estimation génère un impact positif hors impôt sur les sociétés de 469 679 Euros sur les comptes arrêtés au 30 juin 2015.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



### 3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.


À l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de votre président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 10 novembre 2015

Le commissaire aux comptes

L G A

---



---

JEAN-BENOIT MONNAIS

---



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 17 JUIN MEDIA S.A.S.		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 11						
Adresse de l'entreprise 205 Rue Jean-Jacques Rousseau 92130 ISSY LES MOULINEAUX		Durée de l'exercice précédent* 12						
Numéro SIRET* 4 1 9 7 1 9 6 1 2 0 0 0 3 0			Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N clos le, 30062015						
		N-1 31072014						
		Brut 1	Amortissements, provisions 2					
		Net 3	Net 4					
Capital souscrit non appelé (I) AA								
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC					
		Frais de développement * CX	CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	149 214 230	149 078 331	135 899	59 637	
		Fonds commercial (1) AH	AI	381 123		381 123	381 123	
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	840 389	109 466	730 923	862 627	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO					
		Constructions AP	AQ					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	250 108	229 856	20 252	43 317	
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	1 059 263	939 875	119 388	160 674	
		Immobilisations en cours AV	AW					
		Avances et acomptes AX	AY					
		IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT				
			Autres participations CU	CV	6 669 647		6 669 647	94 537
			Créances rattachées à des participations BB	BC	16 438		16 438	
			Autres titres immobilisés BD	BE				
	Prêts BF		BG					
	Autres immobilisations financières* BH	BI	267 874		267 874	271 684		
	<b>TOTAL (II)</b> BJ		158 699 072	BK	150 357 528	8 341 544	1 873 598	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM					
		En cours de production de biens BN	BO					
		En cours de production de services BP	BQ	105 128		105 128	407 618	
		Produits intermédiaires et finis BR	BS					
		Marchandises BT	BU					
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	431		431	431	
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	4 682 741	3 782	4 678 958	4 609 846	
		Autres créances (3) BZ	CA	2 407 928		2 407 928	764 211	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC					
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : ..... ) CD	CE					
Disponibilités CF		CG	2 201 811		2 201 811	2 089 618		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	326 827		326 827	225 992		
	<b>TOTAL (III)</b> CJ	CK	9 724 865	3 782	9 721 083	8 097 715		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW							
	Primes de remboursement des obligations (V) CM							
	Ecart de conversion actif* (VI) CN							
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b> CO		168 423 937	IA	150 361 310	18 062 627	9 971 313		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an	CR			
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		17 JUIN MEDIA S.A.S.		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 183 825...)	DA	183 825	152 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	3 467 250		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	15 245	15 245	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF	449	449	
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG	4 752 172	2 222 861	
	Report à nouveau	DH			
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	2 899 600	2 529 311	
	Subventions d'investissement	DJ	312 884	346 500	
	Provisions réglementées *	DK			
		<b>TOTAL (I)</b>	DL	11 631 426	5 266 366
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	1 182 536	961 652	
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	1 182 536	961 652	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 959 452	1 253 412	
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 849 940	1 583 145	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	99 457	56 930		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	1 339 816	849 808	
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	5 248 665	3 743 295	
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	18 062 627	9 971 313	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	5 248 665	3 743 295		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

		Exercice N			Exercice (N - 1)		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
Désignation de l'entreprise : 17 JUIN MEDIA S.A.S.					Néant <input type="checkbox"/> *		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC			
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF			
		FG	16 217 210	FH	16 217 210	16 536 452	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	16 217 210	FK	16 217 210	16 536 452	
	Production stockée*			FM	(302 489)	234 860	
	Production immobilisée*			FN	11 484 876	12 268 422	
	Subventions d'exploitation			FO	500	1 000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	802 294	926 230	
	Autres produits (1) (11)			FQ	984 721	753 889	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR	29 187 111	30 720 852
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS			
	Variation de stock (marchandises)*			FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	7 885 672	8 274 891	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	204 559	193 150	
	Salaires et traitements*			FY	4 052 013	4 471 990	
	Charges sociales (10)			FZ	1 822 406	2 073 526	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*			GA	11 626 262	12 024 065
					GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
	Autres charges (12)			GE	236 944	303 558	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	25 827 856	27 341 180	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG	3 359 256	3 379 672	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	832 752	536 400	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	8 869	7 074	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	88 519		
	Différences positives de change			GN		15	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	34	840	
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP	930 175	544 329	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR		282	
	Différences négatives de change			GS	16	14	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU	16	296	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV	930 158	544 033	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	4 289 414	3 923 705	

(RENVIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 17 JUIN MEDIA S.A.S.

Néant  \*

		Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	55 177		6 421
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	22 734		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	961 652		899 106
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	1 039 563		905 527
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	12 690		143 986
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	98 473		609
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	1 182 536		961 652
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	1 293 699		1 106 247
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	(254 135)		(200 720)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	143 431		185 715
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	992 247		1 007 959
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	31 156 849		32 170 708
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	28 257 249		29 641 397
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	2 899 600		2 529 311
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont	produits de location immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
		- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	841 621		543 474
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX			
	(9) Dont transferts de charges	A1	802 294		894 385
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N				
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N				
	Charges antérieures	Produits antérieurs			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

## 17 JUIN MEDIA S.A.S.

Société par actions simplifiée au capital de 183.825 Euros

Siège social : 205 Rue Jean-Jacques Rousseau

92130 ISSY LES MOULINEAUX

R.C.S. NANTERRE B 419 719 612

### ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 juin 2015 dont le total est de 18.062.627 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total est de 31.156.849 et dégageant un bénéfice de 2.899.600 euros.

L'exercice a une durée de 11 mois, recouvrant la période du 1<sup>er</sup> août 2014 au 30 juin 2015.

Les notes ou les tableaux n° I à XXXIII ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis par le Président.

Fait à Issy les Moulineaux, le 22 septembre 2015

Elément N°	Objet du renseignement	Information	
		Jointe	NS..NA
I	. Modes et méthodes d'évaluation.....	X	
II	. Changement de méthode.....		X
III	. Consolidation.....		X
IV	. Immobilisations incorporelles.....	X	
V	. Coût de production des immobilisations	X	
VI	. Filiales et participations.....	X	
VII	. Mouvements de l'actif immobilisé.....	X	
VIII	. Avances et crédits aux dirigeants.....		X
IX	. Méthodes de calcul des amortissements et des provisions.....	X	
X	. Coût de production du stock.....		X
XI	. Eléments fongibles de l'actif circulant.....		X
XII	. Charges constatées d'avance }....	X	
	. Produits à recevoir sur créances }		
XIII	. Amortissements des primes de remboursement d'emprunts .....		X
XIV	. Capital social.....	X	
XV	. Résultat de l'exercice corrigé.....		X
XVI	. Situation fiscale différée et latente.	X	
XVII	. Dettes garanties par des sûretés réelles.....		X
XVIII	. Obligations convertibles.....		X
XIX	. Produits constatés d'avance }.....	X	
	. Charges à payer sur dettes }		
XX	. Centralisation de postes du bilan.....	X	
XXI	. Echéance des créances et des dettes...	X	
XXII	. Ecart de conversion.....		X
XXIII	. Crédit-bail.....		X
XXIV	. Effectif.....	X	
XXV	. Rémunérations des dirigeants.....		X
XXVI	. Impôt sur les bénéfices.....	X	
XXVII	. Chiffre d'affaires.....	X	
XXVIII	. Reprises d'amortissements.....		X
XXIX	. Entreprises liées.....	X	
XXX	. Méthodes de réévaluation.....		X
XXXI	. Engagements particuliers financiers...		X
XXXII	. Parts bénéficiaires.....		X
XXXIII	. Engagements.....	X	

I . MODES ET METHODES D'EVALUATION

1°) Hypothèse de base

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés dans le respect du principe de prudence, de l'indépendance des exercices, de régularité, de sincérité et d'image fidèle en présumant la continuité de l'exploitation.

2°) Règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

Les règles générales appliquées résultent des dispositions du Plan Comptable général.

3°) Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi des coûts nominaux exprimés en euros courants.

4°) Informations complémentaires

Montant des honoraires relatifs à la mission légale du commissaire aux comptes : 8.500 euros (montant relatif à l'exercice clos le 31.07.2014).

Le crédit d'impôt CICE fait l'objet d'une déclaration annuelle fonction de l'année civile. Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2015, il a été comptabilisé au crédit des comptes de frais de personnel, la somme de 94.505 euros correspondant au CICE de l'année 2014 et à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 30 juin 2015.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution de leur fonds de roulement.

A compter de l'exercice clos le 30 juin 2015, les subventions du CNC sont comptabilisées en produits à la date du PAD de la chaîne, au lieu de la date d'autorisation définitive du CNC. L'incidence sur les comptes est la suivante :

Ancienne méthode de comptabilisation : 515.000 euros

Nouvelle méthode de comptabilisation : 984.679 euros

Soit un impact positif hors impôt sur les sociétés de 469.679 euros sur les comptes arrêtés au 30.06.2015

17 JUIN MEDIA S.A.S.  
R.C.S.NANTERRE B 419 719 612

IV . IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Eléments constitutifs	Valeur brute au bilan	Taux d'amortissement
<b>Frais d'établissement.....</b>		
Frais de constitution.....		
Frais de prospection.....		
Frais de publicité.....		
Frais d'augmentation de capital et d'opérations diverses.....		
<b>Frais de recherche et de développement</b>		
Frais de recherche appliquée.....		
Frais de développement.....		
<b>Fonds commercial</b>		
Droit au bail.....		
Eléments acquis du fonds de commerce.....	381.123	
Eléments du fonds de commerce reçus en apport...		
Eléments dont l'inscription résulte d'une réévaluation.		

V . COÛT DE PRODUCTION DES IMMOBILISATIONS

Aucune charge financière n'a été incorporée dans le coût de production d'immobilisations faites par l'entreprise pour elle-même.

Une quote-part de 10 % de frais généraux est intégrée dans le coût des productions audiovisuelles.

17 JUIN MEDIA S.A.S.  
R.C.S.NANTERRE B 419 719 612

VI . FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le tableau des filiales et participations se présente comme suit :

	Quote-part de capital détenue en pourcentage	Capitaux propres	Résultats du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations ci-dessous.			
<u>1. Filiales</u>			
- SAS PULSATIONS	100%	2479339	1454378
-			
-			
-			
-			
<u>2. Participations</u>			
-			
-			
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations.			
<u>1. Filiales non reprises au paragraphe A</u>			
a. filiales françaises ( ensemble )			
b. filiales étrangères ( ensemble )			
<u>2. Participations non reprises au paragraphe A</u>			
a. dans les sociétés françaises ( ensemble )			
b. dans les sociétés étrangères ( ensemble )			

17 JUIN MEDIA S.A.S.  
R.C.S.NANTERRE B 419 719 612

## VII . MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE

Les mouvements de l'actif immobilisé sont détaillés dans le **tableau n° 2054** fourni ci-après en annexe.

La société ne détient pas de biens devant faire l'objet d'une décomposition.

Les droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations, incorporelles, corporelles ou financières sont comptabilisées en charge.

## IX . METHODES DE CALCUL DES AMORTISSEMENTS ET DES PROVISIONS

### 1°) Amortissements

Les éléments d'actif immobilisé font l'objet de plans d'amortissement fonction de la durée et des conditions probables d'utilisation des biens, selon le mode linéaire.

La valeur nette comptable ainsi obtenue peut être considérée comme économiquement justifiée.

Aucune valeur résiduelle n'a été déduite des coûts amortissables dans la mesure où les immobilisations totalement amorties sont mises systématiquement au rebut sauf cas exceptionnel.

Aucun amortissement dérogatoire n'est comptabilisé, les amortissements fiscaux correspondent aux amortissements comptables.

Une provision est constatée si la valeur nette comptable en fin d'exercice est supérieure à la valeur vénale du bien.

Les productions audiovisuelles financées partiellement à l'aide de subventions sont prioritairement amorties à due concurrence du montant des subventions encaissées.

Les productions audiovisuelles sont amorties d'après leurs propres recettes après diminution éventuellement des frais d'exploitation et d'une quote-part des frais de fonctionnement de l'exercice.

Les productions non encore totalement amorties font l'objet d'un amortissement complémentaire dans les recettes nettes fiscales excédentaires d'autres productions totalement amorties. Cet amortissement complémentaire est limité selon le cas en fonction des coefficients déterminés par rapport à la date du DTDM.

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 17 JUIN MEDIA S.A.S.

Néant  \*

(Ne pas reporter le montant des centimes)

CADRE A	IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations					
							Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	138 950 839	KE		KF	11 485 078	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *				Dont Composants	M2		KP		KQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants	M3		KS	246 046	KT	4 705	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	691 748	KW		KX	
		Matériel de transport *					KY	92 377	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	301 954	LC		LD	23 041
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	1 332 124	LO		LP	27 746	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
Autres participations					8U	183 056	8V		8W	6 595 148		
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T	271 684	1U		1V	20 175		
TOTAL IV					1Q	454 739	1R		1S	6 615 323		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	140 737 702	ØH		ØJ	18 128 146		
CADRE B	IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
					par virement de poste à poste 1				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	175	LW	150 435 742	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agents et am. des constructions			IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT	643	MJ	250 108	MK	250 108	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers			IU		MM		MN	691 748	MO	
		Matériel de transport			IV		MP	31 083	MQ	61 294	MR	
	Matériel de bureau et mobilier informatique			IW		MS	18 773	MT	306 221	MU		
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		
Avances et acomptes					NC		ND		NE			
TOTAL III					IY	50 499	NG	1 309 371	NH	1 309 371		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7		
	Autres participations					1Ø	92 119	ØX	6 686 085	ØY	6 686 085	
	Autres titres immobilisés					11		2B		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières					12	23 985	2E	267 874	2F	267 874	
TOTAL IV					13	116 104	NJ	6 953 959	NK	6 953 959		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					14	166 777	ØK	158 699 072	ØL	158 699 072	ØM	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

17 JUIN MEDIA S.A.S.  
R.C.S.NANTERRE B 419 719 612

En cas d'absences de recettes propres ou de recettes futures, les productions audiovisuelles sont amorties sur une période de 3 ans à compter de la date du visa d'exploitation.

En fin d'exercice, les valeurs nettes comptables sont comparées aux recettes nettes prévisionnelles, en cas d'insuffisance de recettes par rapport à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constatée dans les comptes.

L'état des amortissements est détaillé dans le **tableau n° 2055** fourni ci-après en annexe.

## 2°) Provisions

L'état des provisions est détaillé dans le **tableau n° 2056** fourni ci-après en annexe.

Le tableau appelle les commentaires suivants :

- Il n'y a pas de provision réglementée
- Les provisions pour risques et charges ou pour dépréciation correspondent aux pertes encourues afférentes à l'exercice ou à l'amoidrissage constaté de la valeur de nos éléments d'actif.

<b>XII .CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE PRODUITS A RECEVOIR SUR CRÉANCES</b>
--

## 1°) Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance comptabilisées en fin d'exercice se sont élevées à 326.827 euros. Elles correspondent, par nature, à des éléments indiqués ci-dessous qui concernent des achats de biens ou de services dont la fourniture ou la prestation doit intervenir ultérieurement :

Loyers :	234.410
Charges locatives :	70.002
Maintenance :	10.521
Assurances :	2.730
Divers :	9.164
	-----
	326.827
	=====

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 17 JUIN MEDIA S.A.S.

Néant  \*

## CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES  
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) \*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CY	EL	EM	EN		
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II		PE	PF	PG	PH		
		137 647 452				11 540 520	175	149 187 797	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
		202 728		27 770		643		229 856	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
		QU		QV		QW		QX	
TOTAL III		1 128 133		85 742		44 144		1 169 731	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN		ØP		ØQ		ØR	
		138 775 585		11 626 262		44 319		150 357 528	

## CADRE B

## VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5			N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9			Q1	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7			Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4			R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2			S4	
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9			T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8			T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. an. divers	U1	U2	U3	U4	U5			U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3			V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1			W3	
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9			X1	
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7			X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL				NM				NO	
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU			NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)			NZ	

## CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 17 JUIN MEDIA S.A.S.

Néant  \*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH	88 519	
	- exceptionnelles	UJ	UK	961 652	
Titres mis en équivalence ; montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

17 JUIN MEDIA S.A.S.  
R.C.S.NANTERRE B 419 719 612

3°) Produits à recevoir sur créances

La récapitulation, par nature de créances, des produits à recevoir en fin d'exercice, se présente comme suit :

Fournisseurs : Avoirs à recevoir :	323.479
Clients : Factures à établir :	1.075.576
Etat : Produits à recevoir :	33.843
Associé : Intérêts à recevoir :	12.947
Divers : Produits à recevoir :	469.679
	-----
	1.915.524
	=====

XIV . CAPITAL SOCIAL

Le tableau ci-après récapitule, par catégorie de titres composant le capital social, leur variation pendant l'exercice :

TITRES	Nombres de titres				Valeur	Montant
	Au 1.08.14	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	Au 30.06.15		
Action	16.000	3.350		19.350	9.50	183.825

XVI . SITUATION FISCALE DIFFÉRÉE ET LATENTE

La situation fiscale différée et latente se présente comme suit à la clôture de l'exercice :

1°) Situation fiscale différée

A) Impôt du :	Néant
B) Impôt payé d'avance :	
. Participation des salariés :	47.810
	=====

2°) Situation fiscale latente

A) Impôt du :	Néant
B) Impôt payé d'avance :	Néant

17 JUIN MEDIA S.A.S.  
R.C.S.NANTERRE B 419 719 612

XX . CENTRALISATION DES POSTES DU BILAN

Les créances et les dettes ( y compris celles représentées par des effets de commerce ) figurant respectivement soit à l'actif, soit au passif et concernant des entreprises liées font l'objet de la récapitulation ci-après :

<u>ACTIF</u>	Entreprises liées
Capital souscrit non appelé.....	
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	
Participations.....	6667647
Créances rattachées à des participations.....	16438
Autres titres immobilisés.....	
Prêts.....	
Autres immobilisations financières.....	
Avances et acomptes versés sur commandes.....	
Clients et comptes rattachés.....	573381
Autres créances.....	1259091
Capital souscrit et appelé, non versé.....	
Valeurs mobilières de placement.....	
Charges à répartir.....	
Charges constatées d'avance.....	
Ecart de conversion.....	
Total	8516557

<u>PASSIF</u>	Entreprises liées
Emprunts obligataires convertibles.....	
Autres emprunts obligataires.....	
Emprunts et dettes auprès des établ. de crédit.....	
Emprunts et dettes financières diverses.....	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours...	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	621448
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés....	
Autres dettes.....	
Produits constatés d'avance.....	
Ecart de conversion.....	
Total	621448

17 JUIN MEDIA S.A.S.  
R.C.S.NANTERRE B 419 719 612

Une entreprise est considérée comme liée à une autre lorsqu'elle est susceptible d'être incluse par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

**XIX . PRODUITS CONSTATES D'AVANCE  
- CHARGES A PAYER SUR DETTES**

1°) Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance comptabilisés en fin d'exercice se sont élevés à : 1.339.816 euros.

Ils correspondent par nature, à des éléments indiqués ci-dessous qui concernent des produits ou prestations non encore fournis à la date d'arrêté des comptes.

Préventes : 1.339.816  
=====

2°) Charges à payer sur dettes

La récapitulation, par nature de dettes, des charges à payer en fin d'exercice, se présente comme suit :

Fournisseurs : Factures non parvenues :	376.490
Clients : Avoirs à établir :	93.082
Personnel : Salaires à payer :	174.907
Personnel : Participation des salariés :	143.431
Organismes sociaux : Charges à payer :	138.888
Etat : Charges à payer :	19.068
	-----
	945.866
	=====

**XXI . ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES**

L'état des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice est détaillé dans le **tableau n° 2057** fourni ci-après en annexe.

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	16 438	UM	16 438	UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	267 874	UV	5 710	UW	262 164			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	5 675		5 675					
	Autres créances clients		UX	4 677 066		4 677 066					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO )		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	2 437		2 437					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	76 374		76 374				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	236 539		236 539				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	33 843		33 843				
	Groupe et associés (2)		VC	1 259 092		1 259 092					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	799 643		799 643					
	Charges constatées d'avance		VS	326 827		326 827					
	<b>TOTAUX</b>			VT	7 701 807	VU	7 439 643	VV	262 164		
RENVOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 959 452		1 959 452						
Personnel et comptes rattachés		8C	399 278		399 278						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	682 554		682 554						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	749 040		749 040					
Obligations cautionnées		VX									
Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	19 069		19 069						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	2 806		2 806						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	96 651		96 651						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZL									
Produits constatés d'avance		8L	1 339 816		1 339 816						
<b>TOTAUX</b>			VY	5 248 665	VZ	5 248 665					
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

17 JUIN MEDIA S.A.S.  
R.C.S.NANTERRE B 419 719 612

XXIV . EFFECTIF

CATÉGORIES	Salariés de l'entreprise	Salariés mis à disposition	Totaux
Cadres et assimilés	12		12
Agents de maîtrise et ass.			
Employés	55		55
Ouvriers			
Totaux	67		67

XXVI . IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Ventilation	Avant Impôt	Impôt correspondant	Après Impôt
Résultat courant	4.289.414	1.075.394	3.214.020
Résultat exceptionnel	<254.135>	<83.147>	<170.988>
Part. des salariés	143.431	0	143.431
Résultat comptable	3.891.848	992.247	2.899.600

L'impôt afférent à chaque résultat intermédiaire a été déterminé en tenant compte du taux d'imposition afférent aux opérations correspondantes :

. Résultat courant : l'impôt correspondant tient compte des opérations taxées au taux de 33.33 % ainsi que des revenus des titres de participation bénéficiant du régime des sociétés mères et filiales et des crédits d'impôt afférents aux revenus des autres titres.

. Résultat exceptionnel : l'impôt correspondant tient compte des plus-values taxées aux taux de 33.33 %, 25 %, 19 %, 15 % ainsi que de l'impôt afférent aux mouvements intervenus sur les provisions réglementées.

17 JUIN MEDIA S.A.S.  
R.C.S.NANTERRE B 419 719 612

Compte tenu du montant de l'impôt réglé, la société est soumise à la contribution sociale de 3.3 %.

XXVII . CHIFFRES D'AFFAIRES

Secteurs d'activité	Montant	Marchés géographiques	
		France	Export
Ventes de marchandises Production de biens Production de services	16.217.210	16.217.210	
Total	16.217.210	16.217.210	

XXIX . ENTREPRISES LIÉES

Etant précisé que l'indication de la fraction des immobilisations financières, des créances et des dettes concernant les entreprises liées figure au XVII ci-dessus, les charges et les produits financiers avec ces entreprises ont été les suivants au cours de l'exercice :

- Charges financières : ..... 0 euros  
- Produits financiers : ..... 841621 euros

XXXIII . ENGAGEMENTS

Le montant des engagements en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées contractés au profit des dirigeants des organes d'administration, de direction ou de surveillance, et de l'ensemble des salariés s'élève à 390.029 euros.

## 17 JUIN MEDIA

Société par actions simplifiée  
Capital : 183 825 €  
Siège social : 205 Rue Jean-Jacques Rousseau  
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX  
419 719 612 R.C.S. NANTERRE

---

### DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE SUR L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2015

La Société :

**17 JUIN DEVELOPPEMENT**, société par actions simplifiée, au capital de 1 359 064 €, dont le siège est à ISSY-LES-MOULINEAUX (92130), 205 rue Jean-Jacques Rousseau, 487 715 088 R.C.S. NANTERRE,

Représentée par son Président, la Société F L C P, elle-même représentée par Monsieur Fabrice LARUE,

seule associée de la Société **17 JUIN MEDIA**, étant propriétaire des 16 000 actions de la Société, après avoir pris connaissance :

- des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2015
- du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice

Après avoir déclaré établi, en sa qualité de Président de la Société 17 JUIN MEDIA, le rapport de gestion et constaté :

- que les mêmes documents ont été communiqués au Comité d'Entreprise,
- que le Commissaire aux Comptes, dûment avisé, est présent,
- que le Comité d'Entreprise est représenté par Madame Aurélie ROUGIER et Monsieur Hervé DROGUET.

Prend les décisions suivantes relatives :

- à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2015



## PREMIERE RESOLUTION

L'associée unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la Société pendant l'exercice clos le 30 juin 2015 et du rapport du Commissaire aux Comptes, sur l'exécution de sa mission, au cours de cet exercice, approuve les comptes dudit exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne quitus au Président de la Société, de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Elle approuve le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les Sociétés, s'élevant à 777 € et l'impôt correspondant.

**Résolution approuvée.**

## DEUXIEME RESOLUTION

L'associée unique, après avoir constaté que le résultat de l'exercice écoulé ressort en un bénéfice de 2 899 600,22 €, décide de l'affecter de la manière suivante :

. à la réserve légale, une somme de .....	3 137,60 €
afin de la porter au dixième du capital social	
. au compte « autres réserves », le solde, soit .....	2 896 462,62 €
	<hr/>
	2 899 600,22 €
	=====

L'associée unique prend acte que le dividende mis en distribution, au titre des trois derniers exercices s'est élevé par action, savoir :

<u>Exercice clos les</u>	<u>Dividende</u>
	(éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques)
31.07.2012	312,50 €
31.07.2013	228,125 €
31.07.2014	Néant

**Résolution approuvée.**

Le présent acte a été signé par l'associée unique.  
FAIT A ISSY LES MOULINEAUX, le 26 novembre 2015

**L'associée unique : Société 17 JUIN DEVELOPPEMENT**

**Sa Présidente : Société F L C P  
représentée par Monsieur Fabrice LARUE,**

